



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le lundi 15 février 2021

## Les principales décisions du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie lundi 15 février en visioconférence. Voici les principales décisions.

### 370 000 € en appui aux projets locaux

#### 370 000 € pour le territoire Terres de Lorraine

La commission permanente a voté au titre des Contrats territoires solidaires (CTS) 370 000 € qui seront attribués pour soutenir l'investissement de deux projets du territoire Terres de Lorraine, dont la création d'un quartier intergénérationnel à Flavigny-sur-Moselle à hauteur de 250 000 €.

### Soutien aux fédérations d'éducation populaire : 829 083 € attribués

Le conseil départemental apporte des aides au fonctionnement aux structures locales référentes dans le domaine : Familles Rurales, Foyers Ruraux, Francas, Ligue de l'Enseignement, MJC. Ces subventions sont réparties d'une part en aide au financement des postes de personnel permanent (671 547 €) et d'autre part en aide au fonctionnement pour 2021 (157 536 €).

### 92 400 € attribués dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité – Covid 2

En juin 2020, le Département a créé, pour faire face à la crise sanitaire, un fonds départemental exceptionnel de solidarité de soutien financier et d'accompagnement à la reprise. Ce fonds est destiné à soutenir les associations de Meurthe-et-Moselle et plus globalement les acteurs meurthe-et-mosellans de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) intervenant dans les secteurs de la culture, du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de l'éducation populaire ; de l'insertion, de l'inclusion et de la solidarité ; de la coopération et du développement territorial (tourisme, agriculture, ...), de l'environnement. Cette année, 500 000 € ont été inscrits au budget primitif 2021. 14 structures locales ont bénéficié de ce fonds.